共和国政府との間の取極◎一部旅券査証及び査証料 の相互免除 に関する日本国政府とサン

マ

リノ

(略称) サ ン マ IJ ノ と の 査証 免除取 極

サン	5	4	3	2	1	日本側口				
サン・マリノ側口上書四二五	適用開始及び終了四一	入国又は滞在の拒否	内法令の遵守	サン・マリノ側の査証及び査証料免除	本側の査証及び査証料免除	上書四二三	目次	昭和四十三年二月十五日	昭和四十三年二月 二 日	昭和四十三年一月十五日
四二五	四二四		四二四	四二三	四二三	四二三	ベージ	効力発生 (外務省告示第一一号)	告示	ローマで

訳文)

在

IJ П Ź

本国大使館からサ

ン・マリノ共和国

外務

あ 1

っての タ

上書 H

上

書

めに、 る光栄を有する。 意を表するとともに、 イタリア日 次の取極を実施する用意があることを同外務省に通報す 本国大使館 日本国政府は両国間 は サ *、ン・マ* リノ共和 の旅行を促進するた К 外務省に 敬

1 けに 過又は継続し で日本国 サ 有効なものを所持するサン・マリ ン・マ 「に赴くことができる。 IJ ノの て三箇月をこえない 権限のある当局が発給し 滞 在の ノ共和 ため日 た旅 国の国民は、 本国の査証 券で日 本国 な 通 向

又は職 との るため日本国に赴くもの 査証は、 ン・マ 業、 生業若 IJ 無料で与えられるものとする。 ノ共和国の国民で三箇月をこえる滞 しく は報酬を受けるその他 は、 査証を取得しなけ の活動に従事す ń ばならない。 在 のた

2 他の活動に なしでサン・マリノ共和国に赴くことができる。 して三箇月をこえない滞在のた \mathbb{R} ただし、 В 一向けに 本 作国の 従 日本国民で職業、 有効なものを所持する日本国民は、 権限のある当局 事するため サ ン が発給した旅券でサ ٠ 生 |業若しくは報酬を受けるその 85 ~7 IJ サン・マリノ共和 共和国に赴くものは、 通過又は継 ン・マ 三国の査 IJ 継え続共 証

サ

マリノとの査証免除取極

Note Verbale

du Japon est disposé à mettre en application voyages entre les deux Pays, le Gouvernement connaissance qu'en vue de faciliter les Saint-Marin et a l'honneur de porter à sa ses compliments au Secrétariat d'Etat pour l'arrangement suivant: les Affaires Etrangères de la République de L'Ambassade du Japon en Italie présente

dépassant pas trois mois, sous le couvert d'un passeport délivré par les valable pour le Japon Les ressortissants de la République de Autorités compétentes de Saint-Marin et soit pour un séjour ininterrompu ne sans visa japonais, soit en transit, Saint-Marin peuvent se rendre au Japon

obtenir un visa. gratuitement. un séjour de plus de trois mois Saint-Marin se rendant au Japon toute autre activité rémunérée, doivent y exercer une profession, un métier ou Les ressortissants de la République de Ce visa sera octroyé ou pour

2)

Republique de Saint-Marin. pétentes japonaises port délivré par les Autorités trois mois, sous le couvert d'un passeséjour ininterrompu ne dépassant pas Marin soit en transit, soit pour un sans visa de la République de Saintrendre dans la République de Saint-Marin Les ressortissants du Japon peuvent se et valable pour

る領事当局を通じて、

サ

·

マリノ共和

のある当局

0

権限のあ

ための

滞在許可の保証を取 国の権限 ノ共和国

得

から、あらかじめ前記の目的の

との滞

在許

可の保証

は、

無料で与えら

れるものとする。 しなければならない。 その予定されている雇主又はサン・マリ

国又は滯在を拒否する権利を留保する。

及び終了 適用開始

4

各政府は、

好ましくないと認める相手国の国民に対

入

4

の遵守 字子

3 国の国内法令を遵守すべきことを免除するものではない。 ノ共和国の国民が外国人の入国、 と の 取極に定める査証の免除は、 滯在及び出国に関する相 日本国民又はサン・マ IJ

手

5 できる。 この 取極 各政府は、 は、 千九百六十八年二月十五日から実施される。 箇月の予告をもつてこの取極を終了すること

なる敬意を表する。 れることを要請するとともに、ここに重ねて外務省に対し深甚 施に関するサン・マ ŋ ノ共和国政府の決定を同大使館に 通報さ

千九百六十八年一月十五日にロー

マ

在イタリア日本国

大使館は、

外務省に対し、

前記の取

極

0

実

Marin, par l'entremise de leur future employeur ou de l'Autorité consulaire compétente de cette dernière. compétentes de la République de Saintsurance d'autorisation de séjour dans doivent obtenir préalablement une asmétier ou toute autre activité rémunérée, Marin pour y exercer une profession, un se rendant dans la République de Saint-Cependant, les ressortissants le but susmentionné par les Autorités

sera octroyée gratuitement. L'assurance d'autorisation de séjour

မ

- ou de la République de Saint-Marin de se dispense pas les ressortissants du Japon est prévue au présent arrangement, ne La suppression du visa, telle qu'elle étrangers. l'entrée, le séjour et la sortie des intérieurs de l'autre Pays concernant conformer aux lois et règlements
- Chacun des deux Gouvernements se réserve Pays qu'il juge indésirables. séjour des ressortissants de l'autre le droit de refuser l'entrée ou le
- 5 renouveler au Secrétariat d'Etat pour ment qui précède et saisit l'occasion pour cernant la mise en application de l'arrangement de la République de Saint-Marin conpour les Affaires Etrangères de bien vouloir extrêmement obligée au Secrétariat d'Etat L'Ambassade du Japon en Italie serait Affaires Etrangères l'assurance de sa haute lui faire connaître la décision du Gouvernenant un préavis d'un mois. mettre fin au présent arrangement moyen-Chacun des deux Gouvernements pourra application à partir du 15 février 1968. Le présent arrangement sera mis en

ン・マ

IJ

ノ共和国外務省は、

(訳文)

П Ŀ.

書

ン・マ その口 ij 上書) ノ共和国外務省から在イタリア日本国大使

considération.

Rome,

l e

<u>-</u>

janvier 1968

館 サ

あ

容の同大使館の口上書を受領したことを確認する光栄を有する。 意を表するとともに、千九百六十八年一月十五日付けの次の内 在イタリア日本国大使館に敬

Note Verbale

Japon en Italie et a l'honneur d'accuser présente ses compliments à l'Ambassade du Etrangères de la République de Saint-Marin Le Secrétariat d'Etat pour les Affaires

réception de sa note du 15 janvier 1968, dont

le contenu est le suivant:

"(Note japonaise)"

précède et saisit l'occasion pour renouveler la mise en application de l'Arrangement qui Gouvernement de Saint-Marin est d'accord sur Etrangères a l'honneur de communiquer que le l'Ambassade du Japon en Italie l'assurance sa haute consideration. Le Secrétariat d'Etat pour les Affaires

するとともに、ここに重ねて大使館に対し深甚なる敬意を表す ことに同意する旨在イタリア日本国大使館に通報する光栄を有

千九百六十八年一月十五日にサン・マリノで

外務省は、

サ

ン・マリノ共和国政府が前記の取極を実施する

日本側口上書)

Saint-Marin, le 15 janvier 1968

び査証料の免除を行なりことを確認したものである。 との取極は、

一九六八年二月十五日から日本国とサン・マリノ共和国との間で、

相互に一部査証及

ン・マリノとの査証免除取極

四二五